



Décision de radiodiffusion CRTC 2011-573-1

Version PDF

Autre référence : 2011-573

Ottawa, le 18 novembre 2011

Golden West Broadcasting Ltd.
Airdrie (Alberta)

Demande 2011-0027-1, reçue le 11 janvier 2011

CFIT-FM Airdrie – modification technique – correction

1. Par la présente, le Conseil remplace la condition de licence énoncée au paragraphe 14 de *CFIT-FM Airdrie – modification technique*, décision de radiodiffusion CRTC 2011-573, 8 septembre 2011, par ce qui suit :

Le titulaire ne doit pas solliciter de publicité provenant de la ville de Calgary telle que définie par Statistique Canada.

Secrétaire général